



**ARRETE MUNICIPAL n° 2025/110**  
**DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLU**  
**EN COURS DE RÉVISION**  
**de la commune de MORTAGNE SUR GIRONDE**

-----

**Le Maire,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-10, L123-11, L123-13 et R 123-19 ;  
**Vu** la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;  
**Vu** la délibération en date du 29 juin 2022 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;  
**Vu** la délibération en date du 4 juin 2025 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;  
**Vu** les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;  
**Vu** les avis des différentes personnes publiques consultées ;  
**Vu** l'ordonnance en date du 30 septembre 2025 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Poitiers désignant Monsieur Philippe KLETZEL en qualité de commissaire enquêteur ;  
**Vu**, les pièces du dossier soumis à enquête publique.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme en cours de révision et arrêté de la commune de MORTAGNE SUR GIRONDE pour une durée de 4 semaines à compter du 3 novembre 2025 à 8h30 jusqu'au 1 décembre 2025 à 11h30.

**ARTICLE 2 :** M. KLETZEL Philippe domicilié a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif.

**ARTICLE 3 :** Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Mortagne sur Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

**ARTICLE 4 :** Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie, ou à l'adresse suivante : <https://demarche.royan-atlantique.info/enquete-publique-plu-mortagne-sur-gironde/>

**ARTICLE 5 :** Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Mortagne sur Gironde aux dates suivantes :

- Lundi 3 novembre 2025 de 8 h 30 à 11 h 30
- Jeudi 13 novembre 2025 de 14 h à 17 h
- Jeudi 20 novembre 2025 de 14 à 17 h
- Mercredi 26 novembre de 8 h 30 à 11 h 30
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 de 8 h 30 à 11 h 30

**ARTICLE 6 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de MORTAGNE SUR GIRONDE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7 :** A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie pendant un an.

**ARTICLE 8 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de la Charente-Maritime et à M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

**ARTICLE 9 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et dans deux journaux diffusés dans le département, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

**ARTICLE 10 :** Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet du département de Charente-Maritime
- M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers
- M. le Commissaire Enquêteur

Fait à MORTAGNE SUR GIRONDE, le 3 octobre 2025

Le Maire,

Stéphane COTIER

